

SEPTEMBRE 1957

REVUE
INTERNATIONALE
DE LA
CROIX-ROUGE



COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
GENÈVE

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

à Genève

- MM. MAX HUBER, docteur en droit, ancien président de la Cour permanente de justice internationale
président d'honneur (1923) ¹
- LÉOPOLD BOISSIER, docteur en droit, professeur honoraire de l'Université de Genève, ancien
secrétaire général de l'Union interparlementaire, *président* (1946)
- JACQUES CHENEVIÈRE, docteur ès lettres h. c. (1919)
- M^{lle} LUCIE ODIER, ex-chef du Service des infirmières-visiteuses de la Section genevoise de la Croix-
Rouge suisse (1930)
- MM. CARL J. BURCKHARDT, docteur en philosophie, ancien ministre de Suisse en France (1933)
- MARTIN BODMER, docteur en philosophie h. c., *vice-président* (1940)
- ERNEST GLOOR, docteur en médecine (1945)
- PAUL CARRY, docteur en droit, professeur à l'Université de Genève (1946)
- EDMOND GRASSET, docteur en médecine, professeur à l'Université de Genève, directeur de l'Institut
d'hygiène (1946)
- PAUL RUEGGER, ancien ministre de Suisse en Italie et en Grande-Bretagne, membre de la
Cour Permanente d'Arbitrage (1948)
- HENRI GUISAN, général, ancien commandant en chef de l'armée suisse (1948)
- ALFREDO VANNOTTI, docteur en médecine, professeur à l'Université de Lausanne (1949)
- RODOLFO OLGATI, ancien directeur du Don suisse (1949)
- M^{lle} MARGUERITE VAN BERCHEM, ancien chef de service de l'Agence centrale des prisonniers de
guerre (1951)
- MM. FRÉDÉRIC SIORDET, avocat, conseiller du Comité international de la Croix-Rouge de 1943 à
1951, *vice-président* (1951)
- MARCEL JUNOD, docteur en médecine, délégué du Comité international de la Croix-Rouge de 1935
à 1946 (1952)
- GUILLAUME BORDIER, ingénieur dipl. E.P.F., M.B.A. Harvard, banquier (1955)

Direction :

- MM. ROGER GALLOPIN, docteur en droit, directeur exécutif
- JEAN S. PICTET, docteur en droit, directeur des Affaires générales
- EDOUARD de BONDELI, sous-directeur, Services financiers et administratifs
- CLAUDE PILLOUD, sous-directeur, Service juridique

¹ Les années indiquées dans les parenthèses désignent les dates de nomination des membres du Comité international.



SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

SCHWEIZERISCHER BANKVEREIN SOCIETÀ DI BANCA SVIZZERA
SWISS BANK CORPORATION

GENÈVE

BALE BIENNE LA CHAUX-DE-FONDS LAUSANNE
NEUCHATEL ST-GALL SCHAFFHOUSE ZURICH
LONDRES NEW-YORK



1872

CAPITAL ET RÉSERVES FRs 275 MILLIONS




NESTLÉ

au service
de
l'enfance
dans
le monde entier

REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE — N° 465

SEPTEMBRE 1957

*

SOMMAIRE

	Pages
COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE	
<i>Assistance traditionnelle aux victimes des conflits et de leurs suites</i>	471
<i>La protection des médecins civils en temps de conflit (J.-P.S.)</i>	485
<i>Emissions de la Croix-Rouge en langue arabe</i>	494

CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

<i>La XIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge va s'ouvrir (J. P. et C. P.)</i>	497
--	-----

NOUVELLES DE SOCIÉTÉS NATIONALES

<i>Corée (République démocratique)</i>	504
<i>Israël</i>	505
<i>Pays-Bas</i>	507

CHRONIQUE

<i>Infirmières et assistantes sociales d'une Croix-Rouge nationale (J.-G. L.)</i>	511
---	-----

FAITS ET DOCUMENTS

<i>Problèmes de la santé publique</i>	521
---	-----

A TRAVERS LES REVUES

*

SUPPLÉMENTS DE LA REVUE

*

EN LANGUE ANGLAISE

Traditional Forms of assistance to the victims of conflicts and their after-effects. — The protection of civilian members of the medical professions in time of armed conflict (J.-P. S.).

EN LANGUE ESPAGNOLE

Asistencia tradicional a las víctimas de los conflictos y de sus consecuencias. — La protección de los médicos civiles en tiempo de conflicto (J.-P. S.).

EN LANGUE ALLEMANDE

Der traditionelle Beistand an die Opfer von Konflikten und deren Folgen. — Der Schutz der Zivilärzte in Kriegszeiten (J.-P. S.).

LA
REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

est publiée chaque mois par le Comité international de la Croix-Rouge

7, avenue de la Paix, Genève (Suisse) — Compte de chèques postaux I. 1767

Abonnement un an : Fr. 20,— ; le numéro Fr. 2,—

Pour les pays suivants : Algérie, Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Sarre, Suède, Tunisie, Vatican, on peut s'abonner auprès des bureaux de poste (Fr. s. 20,50).

Rédaction : JEAN-G. LOSSIER